



Trail de Massoins 2020

Présentation de la course

- Détails techniques

Le Trail de Massoins est une épreuve de course à pied de type Trail se déroulant en quasi-totalité sur des chemins et des sentiers au travers de 3 parcours de :

- 13km = 900 m D+ environ. (Trail + Randonnée)
- 26 km = 1400m D+ environ. (Trail)
- 33 km =1900 m+ environ. Trail)

- Modalités d'inscription :

Inscription par voie postale à l'adresse suivante : **MASSOINS SPORT CLUB – La placette**
– **06710 Massoins** ou en ligne sur le site de la course : **JMG CHRONO**

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA,
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.
- D'un certificat médical datant de moins d'un an à **la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de **de la course à pied en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.
- Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs.

Ces pièces seront obligatoirement déposées le jour J - afin de valider définitivement l'inscription. Dans le cas contraire, le participant ne pourra pas accéder à la course.



Règlement intérieur

➤ Article 1 : Participation

Sur toutes les épreuves : La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

– Les 3 épreuves 13 km ; 26 km et 33 km sont ouvertes à tous, licenciés ou non, à partir de 16 ans (soit né(é)s à partir de 2004) avec autorisation parentale.

Tout participant au Trail s'engage à respecter le parcours dans sa totalité.

➤ Article 2 : Départs et horaires

RANDONNÉE :

- Retraits des dossards = 7H45 – 8H15
- Départ de la course = 8H30

33 KM :

- Retraits des dossards = 6H45 – 7H45
- Départ de la course = 8H00

26 KM :

- Retraits des dossards = 7H30 – 8H45
- Départ de la course = 9H00

13 KM :

- Retraits des dossards = 8H30 – 9H45
- Départ de la course = 10H00

➤ Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont possibles sur toutes les épreuves **en ligne ou par voie postale**.

Fermeture des inscriptions en ligne le 09/05/2020 à 12h00.

Possibilité de s'inscrire le matin même sur place.

TARIFS :

33 KM : (Repas compris)

- Jusqu'au 30/04/2020 = 27€
- A partir du 01/05/2020 = 30€
- Le jour J (10/05/2020) = 33€

26 KM : (Repas compris)

- Jusqu'au 30/04/2020 = 20€
- A partir du 01/05/2020 = 23€
- Le jour J (10/05/2020) = 26€

13 KM : (Repas compris)

- Jusqu'au 30/04/2020 = 10€
- A partir du 01/05/2020 = 13€
- Le jour J (10/05/2020) = 15€

Randonnée : (Repas non compris)

- Jusqu'au 10/05/2020 = 5€

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA,
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.
- D'un certificat médical datant de moins d'un an à **la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de **de la course à pied en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.
- Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs.

Ces pièces seront obligatoirement déposées le jour J - afin de valider définitivement l'inscription. Dans le cas contraire, le participant ne pourra pas accéder à la course.

NB : Il est possible de passer du 33 km au 26 km mais aucun remboursement ne sera effectué.

Cette inscription comprend le dossard, les classements, les récompenses.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

➤ **Article 4 : Matériel**

Chaque participant s'équippa en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

Matériel obligatoire :

- Téléphone portable en état de marche.
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Sifflet.
- Couverture de survie (140cm x 120cm).

➤ **Article 5 : Parcours, barrière horaire et balisage**

Le système de balisage sera organisé avec des rubalises attachées aux arbres ainsi que des pancartes prévoyant le nombre de KM parcouru.

➤ **Article 6 : Sécurité et Assistance médicale**

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours. Le numéro de portable de l'organisateur est 06.24.41.00.49.

➤ **Article 7 : Ravitaillements**

Le Trail est une épreuve en semi-autonomie (esprit Trail).

Sur le 33 km : 3 ravitaillements complets (5KM ; 12,5KM ; 23KM environ) + 1 ravitaillement eau (30KM environ)

Sur le 26 km: 2 ravitaillements complets (5KM ; 14KM) + 1 ravitaillement eau (23KM environ)

Sur le 13 km : 1 ravitaillement complet (5KM environ) + 1 ravitaillement eau (10KM environ)

Un ravitaillement final à l'arrivée de toutes les courses.

➤ **Article 8 : Arrivées**

Les arrivées du Trail sont prévues sur la place du village de Massoins. Les participants aux épreuves du 33 ; 26 et du 13 km seront ensuite invités à assister au repas (compris dans l'inscription) de fin de course et à la remise des récompenses.

Pour les accompagnants une vente de tickets repas sera organisée sur place au prix de 5 €.

➤ **Article 9 : Portes horaires**

Sur le 33 KM : Il faudra passer le 2^{ème} ravitaillement à 12,5KM avant 12h30 et le 3^{ème} ravitaillement à 23KM à 16h00 sous peine d'être contraint d'arrêter la course.

Sur le 26 KM : Il faudra passer le 2^{ème} ravitaillement à 14KM avant 16h00 sous peine d'être contraint d'arrêter la course.

➤ **Article 10 : Classement et récompenses**

Aucun lot ne sera remis. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Des lots seront remis aux trois premiers hommes et femmes du classement scratch sans distinction de catégories d'âge pour les courses solo (13-26 et 33 km).

Sur les 3 courses, 1^{er} de chaque catégorie hommes et femmes.

L'accumulation de lot n'est pas possible. Aucun participant ne sera récompensé 2 fois.

➤ **Article 11 : Sanctions**

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou non-respect du code de la route ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

➤ **Article 12 : Modifications / Annulation**

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence (personnelle, météorologique...) sauf en cas de certificat médical de contre-indication.

➤ **Article 13 : Assurance et Responsabilité**

Responsabilité civile : La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de l'APAC (UFOLEP).

Assurance dommages corporels : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnel couvrant les dommages corporels auxquelles leur pratique sportive peut les exposer.

➤ **Article 14 : Règles sportives**

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificatrice.

Aucune assistance n'est autorisée.

L'usage de bâtons est interdit pour toutes les courses sous peine de sanction (non classement).

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux canicross. Monocycle, VTT ou autres 2 roues.

Le participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

***L'ASSOCIATION MASSOINS SPORT CLUB DECLINE TOUTES RESPONSABILITES EN CAS DE PERTE / VOL /
DÉTERIORATION***

MASSOINS SPORT CLUB.